

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:

payable d'avance.

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.
 Les rétentions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 25. S. Donatien.

V. 26. S. Urbain.	L. 29. S. Maxime.
S. 27. S. Hilder. P Q	M. 30. S. Germain.
D. 28. PENTECÔTE.	M. 31. S. Pétrel Q-T.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

payable d'avance.

UN AN. 15 fr.
 SIX MOIS. 8
 TROIS MOIS. 4
 UN NUMÉRO. 0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 22 mai 1871.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois d'avril 1871, que la caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1871, une somme de *sept mille cent quatre-vingt dix-neuf francs, trente centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1^{er}. Le Trésorier-Payeuse de la colonie est autorisé à tirer, pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, à Paris, des traites à 30 jours de vue, jusqu'à concurrence de la somme de *sept mille cent quatre-vingt dix-neuf francs, trente centimes*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine pendant le mois d'avril 1871, au compte de l'exercice 1871, et qui se répartissent de la manière suivante, savoir :

Chapitre 4.	1,964 fr 65
— 5.	2,554 54
— 6.	145 50
— 7.	30 07
— 9.	2,401 94
— 10.	54 32
— 11.	39 28
— 18.	9 00
Total.	7,199fr. 30

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

V. CREN.

Par le Commandant :
L'Ordonnateur p. i
 D'HEUREUX.

Par décision du Commandant en date du 22 mai 1871, M. Gravié, capitaine d'infanterie de la marine, arrivant de France, a pris, à compter du dit jour, le commandement de la compagnie de discipline de la marine.

Par décision du Commandant en date du 22 mai 1871, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, M. Banet, Prosper, capitaine de port, revenant de congé, est entré en fonctions à compter du dit jour.

Par décision du Commandant de la colonie en date du 23 du courant, M. Gravié, commandant la compagnie de discipline de la marine, a été nommé Commandant d'armes.

Par décision du Commandant en date du 23 mai 1871, M. Gatier, Félix-François-Joseph, lieutenant de vaisseau, a pris, à compter du dit jour, le commandement de la goëlette stationnaire la *Mouche*.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 22 mai 1871, M. Omnes, Alfred, commis de marine, revenant de congé, a repris, à compter du 24 du dit, les fonctions de garde-magasin du service marine. Ces fonctions lui ont été remises par M. Ozon, Louis, écrivain temporaire de la marine qui en avait été chargé pendant son absence.

Par décision du même jour, M. Senès, commis de marine, arrivant de France, a été attaché aux détails de l'Inscription maritime et des armements.

Par décision du même jour, M. Lefraper, écrivain de la marine, arrivant de France, a été attaché au bureau du secrétariat de l'Ordonnateur.

INSCRIPTION MARITIME.

AVIS

Il est déposé à l'habitation de M. Gustave Gautier, une ancre du poids de 250 kilogrammes environ, avec jas en fer, et une vingtaine de brasses de grélin neuf, sauvetées dans le barachois de St-Pierre.

Saint-Pierre, le 11 mai 1871.
Le Commissaire de l'Inscription maritime,
 Ed. LITTAYÉ.

AVIS.

Il a été sauveté le 19 du courant, en rade de Saint-Pierre, une ancre avec jas en fer, dn poids de 400 kilogrammes environ, et 12 brasses de chaîne sans entremailles.

Ces objets, déposés près de la cale du Gouvernement pourront être réclamés pendant deux mois à partir de ce jour.

Saint-Pierre, le 25 mai 1871.

Le samedi, 27 du courant, à une heure de l'après-midi, il sera procédé par les soins du Commissaire de l'Inscription maritime à la vente publique au comptant, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une montre d'habitat provenant du brick *Augustine*, de Saint-Malo, sombré en mer le 2 avril 1871.

TRAVAUX ET APPROVISIONNEMENTS.

AVIS.

Conformément au cahier des charges approuvé par M. le Commandant en conseil d'administration, le 5 mai 1871, il sera procédé le samedi 3 juin prochain, à deux heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la location des terrains domaniaux dits *La Ferme-aux-Alouettes*, sis à Langlade.

L'adjudication aura lieu simultanément, à Saint-Pierre, au cabinet de l'Ordonnateur, et à Miquelon, au bureau du Chef du service administratif.

Pour avoir connaissance des clauses et conditions du cahier des charges, s'adresser au bureau des approvisionnements à Saint-Pierre, et au bureau du Chef du service administratif à Miquelon.

L'administration aurait besoin d'une certaine quantité de copeaux ou ripes pour garnir les paillasses des troupes. Les personnes qui voudraient se charger de cette fourniture sont invitées à adresser leurs offres au bureau des approvisionnements.



DOUANES.

ÉTAT indiquant la valeur des denrées et marchandises importées et exportées pendant la période quinquennale de 1866 à 1870 inclus.

IMPORTATIONS et EXPORTATIONS	1866.		1867.		1868.		1869.		1870.	
	MARCHANDISES		MARCHANDISES		MARCHANDISES		MARCHANDISES		MARCHANDISES	
	françaises	étrangères								
Importations.....	3,049,309	3,417,780	3,148,184	4,749,430	3,272,206	4,902,506	3,310,132	5,224,954	3,174,700	4,668,196
TOTAL.....	6,467,089		7,897,614		8,174,712		8,535,086		7,842,502	
Exportations.....	8,771,230	730,545	8,267,816	909,584	7,870,324	908,161	8,140,993	1,182,714	8,859,704	1,000,145
TOTAL....	9,501,775		9,277,400		8,778,485		9,273,707		9,859,847	
TOTAUX GÉNÉRAUX.	15,968,864		17,175,014		16,953,197		17,808,793		17,702,749	

Saint-Pierre, le 23 mai 1871.
L'Agent des douanes, J. LARUE.

Le Commissaire de l'Inscription maritime,
Ed. LITTAYÉ.

Vu : L'Ordonnateur p. i..
D'HEUREUX.

CLOTURE DE L'EXERCICE 1870.

SERVICE LOCAL.

Les créanciers du *service local* de la colonie sont informés que la clôture de l'exercice 1870 aura lieu le 30 juin prochain, et invités à déposer avant le 15 de ce mois, dans les bureaux de l'administration, les titres et factures des droits acquis sur cet exercice, pour éviter les délais qu'exige la liquidation des dépenses à payer sur exercices clos.

Une demande a été adressée à l'administration par le sieur E. Roussel, dans le but d'obtenir, pour y construire une maison, la concession à titre gratuit du terrain portant le n° 852 du plan cadastral de la ville, borné au Nord par le n° 851 bis, concédé au sieur Théberge, au Sud par la rue Boursant, à l'Ouest par des terrains domaniaux, à l'Est par le n° 850 concédé à M^{me} Daruspe. Ledit terrain mesurant 183 mètres carrés 75 c.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 4 mai 1871.

Une demande a été adressée à l'administration par le sieur Lafaugue (Michel), dans le but d'obtenir, pour y construire une maison, la concession à titre gratuit du terrain portant le N° 214 bis du plan cadastral de la ville, borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des terrains domaniaux, au Sud par la rue Borius. Ledit terrain mesurant 153 mètres carrés 12 c.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre cette demande, devront le faire dans le délai d'un mois à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 4 mai 1871.

AVIS.

Les créanciers du sieur Urvoaz (Yves), infirmier, décédé, sont invités à produire leurs titres de créances au bureau des Revues, dans le délai d'un mois, à compter de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 25 mai 1871.

AVIS.

VACCINATION. — Les personnes qui désiraient se faire vacciner peuvent se présenter tous les Dimanches, à une heure, à la Salle d'Asile, rue de l'Hôpital.

PARTIE NON OFFICIELLE

L'Ordonnateur a reçu du Chef du service de santé la lettre suivante :

Saint-Pierre, le 23 mai 1871.

Monsieur l'Ordonnateur,

A la date du 9 de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous adresser un état de situation des malades traités à l'hôpital de St-Pierre, et ce document vous a prouvé que, si quelques cas de variole importés de France, avaient été traités dans la colonie, rien ne devait nous faire présumer que la maladie put être considérée comme ayant élu domicile dans le pays.

Mon espoir s'est confirmé, et aujourd'hui il n'existe plus à l'hôpital que six convalescents, dont deux de variole confluente et 4 de varioloïde. En ville, quatre adultes seulement présentent quelques pustules de varioloïde très-legère.

J'ai tout lieu d'espérer que la maladie éruptive qui a causé tant d'émoi parmi les populations avoisinant l'île de St-Pierre, n'aura plus de manifestation, et que nous nous bornerons à enregistrer 5 décès sur les 70 malades qui ont été soumis à nos soins.

Je crois devoir ajouter que le premier malade a été atteint dans la nuit du 7 au 8 avril.

Je suis, etc.,

Le médecin principal, Chef du service de santé,
Signé : C. POMMIER.

La circulaire suivante vient d'être adressée dans les ports par M. le Ministre de la marine:

L'issue malheureuse de la guerre imposant le devoir d'apporter un prompt remède aux difficultés financières, le ministre de la marine vient de prendre les décisions suivantes, tout en faisant remarquer que la diminution

du nombre des bâtiments et celle du personnel, qui en résulte, ne constitue qu'une portion des économies que la marine est tenue de réaliser.

La crise financière que la France va traverser, et dont il importe à son honneur et à sa prospérité future d'abréger la durée, fait à tous les services publics un impérieux devoir de coopérer dans la limite de leurs forces à ramener les dépenses dans les bornes d'une économie rigoureuse.

Comptant sur le dévouement de tous les corps de la marine pour l'accomplissement de cette tâche patriotique, le ministre de la marine trouvera à tous les degrés de la hiérarchie le concours le plus dévoué et le plus absolu. En conséquence, les prévisions du budget de 1871 sont modifiées comme suit:

1^o L'escadre d'évolution formera deux divisions, la première seule commandée par un vice-amiral comprendra un vaisseau et deux corvettes cuirassées, une corvette type *Cosmao*, un aviso et un brick à voiles. La deuxième commandée par un contre-amiral, sera d'une frégate et deux corvettes cuirassées, un aviso et un brick à voiles. La première stationnera pendant l'hiver dans la Méditerranée, et la deuxième dans le Nord. Pendant l'été, les deux divisions auxquelles, s'ajointront les bâtiments en essai, se réuniront pour se livrer à des manœuvres d'ensemble.

La première division de l'escadre pourra à la station du Levant, qui demeure supprimée en tant que commandement séparé.

Le brick à voiles de la deuxième division sera détaché pendant l'été à la station d'Islande.

2^o La division navale des côtes occidentales d'Afrique et celle du Brésil et de la Plata seront réunies en une seule, commandée par un contre-amiral et prendra le nom de division navale de l'Atlantique du Sud. Elle se composera d'une corvette cuirassée, d'une corvette à batterie barbette, de trois avisos de deuxième classe, d'une canonnière, de deux bâtiments de flottille et d'un ponton.

3^o La division de Chine et du Japon comprendra une corvette cuirassée, deux corvettes, type *Cosmao*, un aviso de première classe et deux canonnières.

4^o La division de l'Océan pacifique, une corvette à batterie et deux avisos de 1^{re} classe.

5^o La division des Antilles, d'une frégate, d'une corvette, de 2 avisos de 2^e classe. — Pendant la saison de pêche de Terre-Neuve, on lui adjoindra un aviso et un transport.

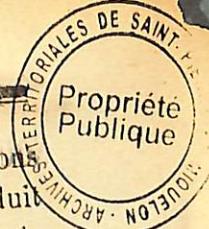
6^o La division des côtes orientales d'Afrique et de la Réunion ne comprendra plus de pavillon ni de guidon; elle sera réduite à un aviso de 1^{re} classe, un de 2^e classe et un petit transport détaché au service local.

7^o La station temporaire d'Islande sera tenue par un aviso de 1^{re} classe, aidé d'un brick des mousses de la 2^e division de l'escadre.

8^o Un aviso et un canot à vapeur seront chargés du service de Constantinople et du Danube.

9^o L'Algérie n'aura plus à son service spécial, une fois le calme rétabli, qu'un transport et un ponton avec ses annexes.

10^o La station locale de Cochinchine consistera en un ponton amiral, une corvette et un aviso de première classe, trois transports



pour le service régulier des relations avec la métropole, deux avisos de flottille et six chaloupes canonnières.

Les stations locales des autres colonies seront réduites de plusieurs bâtiments de flottille.

11^e Le service de surveillance de la pêche sera assuré sur le littoral *Nord* par trois avisos et trois côtes, sur le littoral *Ouest* par deux avisos et un bâtiment de flottille; sur le littoral *Sud* par un aviso et deux bâtiments de flottille.

12^e Un stationnaire à vapeur sera affecté à chacun des quatre premiers chefs-lieux d'arrondissement maritime; celui de Toulon reste le même.

13^e Enfin, les bâtiments destinés aux missions spéciales seront réduits à un chiffre de sept transports à vapeur, deux frégates à voiles, plus l'école d'application et le bâtiment canonnière.

Les bâtiments en réserve seront de trente-deux, dont sept pour le port de Brest.

Au lieu de seize bâtiments de remplacement prévus au budget de 1871, il n'y en aura plus que huit et quatre en essais au lieu de six.

14^e Le vaisseau des mousses et celui des novices seront réunis en un seul; le *Borda* sera maintenu et l'école des torpilles supprimée.

15^e Le pénitentier flottant *l'Hercule*, de Brest, sera remplacé par un local à terre.

16^e Quatre annexes du littoral qui figuraient au budget de 1871 pour 175 hommes, n'y compteront plus que pour 87 ainsi répartis: 42 à la station du littoral *Nord*, 25 à celle du littoral *Ouest* et 20 à celle du littoral *Sud*.

17^e Les bâtiments de servitude entrent dans les prévisions pour 200 hommes au lieu de 150, savoir: 20 à Cherbourg, 25 à Brest, 15 à Lorient, 15 à Rochefort et 25 à Toulon.

18^e Le personnel des directions du port en Algérie ne comptera que 150 hommes au lieu de 229.

19^e Il ne sera plus embarqué d'apprentis-marins en supplément sur les navires cuirassés; les apprentis canonniers seront au nombre de 100.

20^e Deux cents hommes de remplacement seront affectés aux mutations en cours de campagne, et les marins indigènes embarqués jusqu'à ce jour en supplément seront désormais compris dans les effectifs réglementaires des équipages.

Par ces combinaisons on arrive à une réduction de 54 navires armés, de 42 dans les positions diverses et de quinze mille cinq cents hommes environ sur les prévisions du budget de 1871.

(Journal *l'Océan*.)

de la côte occidentale d'Afrique, depuis l'embouchure du Sénégal jusqu'à l'équateur.

La colonie se divise en deux arrondissements, savoir:

Celui de Saint-Louis comprenant le fleuve du Sénégal;

Celui de Gorée ou du sud, comprenant toutes nos possessions jusqu'à Sierra-Léone.

Les populations vivant sous notre dépendance peuvent être évaluées à plus de 200,000 âmes, et celles qui commercent exclusivement avec nous, à 2,000,000 d'âmes.

Les principaux articles du commerce d'exportation sont:

Les gommes, les arachides et autres graines oléagineuses, les cuirs, l'huile et les amandes de palme, la cire, l'ivoire, l'or, les bœufs, les gousses tinctoriales, les plumes de parure, le coton, des objets variés et des animaux vivants pour les collections d'histoire naturelle, etc.

Les articles d'importation sont:

Les guinées (toiles bleues de l'Inde), des étoffes des manufactures de France, du fer, de l'eau-de-vie, des armes à feu et des munitions de guerre, le corail, l'ambre, les verroteries, le tabac, les comestibles, etc.

Le commerce de la colonie, importation et exportation réunies, monte à plus de 40 millions de francs.

Nous mentionnions dans notre dernier numéro une découverte importante que le *Mémo*
rial des Deux-Sèvres, attribué à un savant de la ville de Saintes; il nous paraît équitable de reproduire aujourd'hui la lettre suivante, dans laquelle un habitant du Canada revendique la priorité de l'invention. C'est bien le cas de répéter qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Monsieur le Rédacteur,

Un ami m'a, hier, fait remarquer, aux colonnes des faits divers du *Nouveau Monde* du 15 courant, la reproduction d'un article exposant une des plus grandes découvertes des temps modernes, comme dit l'auteur.

Il s'agit de la concentration dans un bocal en verre, de la chaleur solaire, à une intensité suffisante pour allumer une bougie à un mètre de distance. Si l'auteur de cette découverte, M. X, professeur au collège de Saintes, prétend à la primeur de la découverte, il lui est facile de se détromper, en s'adressant à l'Académie des Sciences à Paris. Mon système d'hélioplastie universelle, dont les bases ont été soumises à ce corps savant, et référencés à l'examen d'une commission spéciale, composée de MM. Becquerel et Fizeau, repose entièrement sur ce principe, dont il a comme par hazard, saisi un des effets.

Si M. X. veut s'en donner la peine, il pourra porter ses expériences plus loin. La chaleur solaire peut non seulement se concentrer dans des proportions très-intenses, mais l'on peut encore lui conserver une partie très-considérable de son intensité. Si l'on prend un bocal en verre possédant une ouverture suffisamment grande pour pouvoir, au moyen d'un appareil en métal luisant, qui puisse servir de réflecteur, y faire converger un faisceau considérable de rayons solaires, et l'exposer quelques instants, avant le coucher du

soleil, dans une position exposée aux rayons directs de cet astre, et après y avoir introduit une certaine quantité de chaleur, à peu près suffisante pour enflammer une bougie, l'on pend ce bocal à l'ombre, hermétiquement clos, cela va sans dire, l'on trouvera que huit heures après, en appliquant aux parois de ce bocal un thermomètre, son contact indiquera de quatre à cinq degrés centigrades, de plus que ne le fera un bocal semblable qui n'aura pas été exposé à la chaleur du soleil.

Cette expérience perd de son relief, étant faite à l'humidité. Cette différence entre l'air humide et l'air sec m'a semblé ajouter une nouvelle preuve de la nature électrique de la chaleur solaire. Cette dernière idée n'est pas entièrement neuve, je l'avoue; elle avait déjà été entendue; mais les nombreuses preuves que j'en ai portées auprès de l'Académie des Sciences, ne doivent laisser aucun doute là-dessus. Malheureusement, la guerre qui a éclaté entre la France et la Prusse, vers le temps où je recevais l'avis de réception de mon dernier mémoire, a, jusqu'à un certain point, paralysé les recherches scientifiques; mais je n'en dois pas moins, en attendant, réclamer la propriété de mes découvertes.

Veuillez, monsieur, me croire

Votre, etc.,

ADOLPHE ST. LOUIS.

à M. le rédacteur de la *Minerve* de Montréal.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney avec les malles d'Europe et des États-Unis, a mouillé sur rade, le 24 mai à 2 heures de l'après-midi.

L'aviso à vapeur le *D'Estaing* partira pour Sydney avec les malles de la colonie pour les États-Unis et l'Europe, samedi 27 du courant.

On recevra le même jour, jusqu'à 8 heures précises du matin, les lettres affranchies en numéraire au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville jusqu'à 8 heures 1/4 et dans la boîte du bureau de la Poste, jusqu'à 8 heures 1/2.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

15 mai. — Girouard, Marie-Julie.

16 id. — Gauchet, Marie-Louise-Modeste.

17 id. — Joret, Virginie-Julie.

18 id. — Fontaine, Augustine-Marie-Françoise.

20 id. — Beck, Jean-Marie.

21 id. — Lafitte, Rose-Pauline.

21 id. — Burton, Louise-Marie.

DÉCÈS.

16 mai. — Daguerre, enfant du sexe féminin, présentée sans vie.

19 mai. — Urvoaz, Yves, infirmier à l'hôpital maritime de Saint-Pierre, âgé de 27 ans, né à Kerbors (Côtes-du-Nord).

Voici, sur la colonie du Sénégal, quelques renseignements empruntés à une récente publication.

Le Sénégal est la plus ancienne colonie de la France, car les navigateurs normands fondèrent des comptoirs à la côte d'Afrique dès l'an 1364. Nos possessions comprennent aujourd'hui le bassin du fleuve le *Sénégal*, qui a 1,600 kilomètres de cours, depuis les montagnes du *Fouta-Djalon* jusqu'à son embouchure, et des forts et comptoirs situés le long



NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BÂTIMENTS DE GUERRE.

ENTRÉES.

La corvette à voiles l'*Eurydice*, commandée par M. Rallier, lieutenant de vaisseau, venant de Brest, a mouillé en rade le dimanche 21 mai 1871.

Passagers, M. Gravié, capitaine d'infanterie de la marine, M^{me} et M^{le} Gravié ; D^{me} Clusel, Marie, domestique, M. Banet, capitaine de port, Madame Banet, M. Gatier, lieutenant de vaisseau, MM. Omnes et Senès, commis de la marine, M. Lefraper, écrivain de la marine, M. Louis Campion, passager civil et 17 fusiliers de compagnie de discipline de la marine.

L'aviso à vapeur le *D'Estaing*, commandé par M. Dorlodot des Essarts, lieutenant de vaisseau a mouillé sur rade, venant de Miquelon, le 24 mai 1871.

SORTIES.

L'aviso à vapeur le *D'Estaing*, commandé par M. Dorlodot des Essarts, lieutenant de vaisseau est parti pour Miquelon, le 22 mai 1871.

BÂTIMENTS DU COMMERCE.

mai. ENTRÉES. VENANT DE :

15	Notre-dame-de-Bon-Secours, farine, div.	Montréal.
16	Marie-Victoria, farine et div. m.	Montréal.
17	Silver-Arrow, charbon, bardeaux, etc.	Baie de Fortune.
19	E.-Morine, charbon.	Sydney.
—	Mac Kean, planches.	Nouvelle-Ecosse.
—	Société, c. Berginal, diverses m.	Granville.
—	P.-L.-G., foin.	Ile Prince-Edouard.
22	Morning-Light, bois dur.	Halifax.
—	Ocean-Bell, bois et coques salées.	Halifax.
—	Unité, c. Jourdain, diverses m.	Ars. (Ile-de-Ré).
—	Delta, divers. m.	St-Jean. T.N.
24	Louis-Gille, c. Marquer, sel,	St-Martin.
—	Arbutus, c. p. Gautier, diverses m.	Sydney.
—	Anne-et-Lucie, c. Rouillier, sel,	Sétuval.
—	Stella-Maris, c. E. Gautier, diverses m.	Sydney.

mai. SORTIES. ALLANT A :

17	Notre-dame-de-Bon-Secours.	Sydney.
19	P.-L.-G.	Sydney.
20	Frère-et-Sœurs, c. Berest,	Guadeloupe.
	avec 164,426 kil. morue sèche, ch. par MM. Hubert frères, Comolet frères et les fils de l'aîné, ve F. Cordon, P. Boitard, Lemoine et M ^{me} Guibert et fils.	
22	Fernand, c. Robin.	Bordeaux.
	avec 112,091 kil. morue verte, ch. par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.	
23	Sumbeam, sur lest.	Sydney.
—	Mauve, c. Bourdaze.	Bordeaux.
	avec 69,485 morue verte, pesant 88,390 kil. ch. par MM. V. F. Le Pommelec et fils,	
24	Marie-Victoria, lest,	Sydney.
—	M ^{me} Kean, id.	id.

Navires expédiés pour les lieux de pêche.

MÉTROPOLITAINS.

mai.

17 Jean-Agathe.

20 Julie.

- Monte-Cristo.
- Adour.
- Jeune-Lucy.
- 21. Eugénie.
- Prosper-Corue.
- 23. Elisa.

GOËLETTES LOCALES.

- 17. Louise.
- Sept-Sœurs.
- 20. Rigolette.
- Comète.
- Marie-Rose.
- 21. St-Claire.
- Marie-Emilie.
- 23. Marie-Louise.
- Charles.
- Lucie.
- Jeanne-Marie-Joseph.
- Volant.
- Canada.
- Ixia.
- Frère et Sœur.
- Deux-Frères.
- Mai.
- 23 Sea-Lark.
- Marie.
- Emile-Edouard.
- Maria.
- Constance.
- 24 Marie-Erançoise.
- Spray.
- Adrien.

ANNONCES & AVIS

VENTE PUBLIQUE

ET AUX ENCHÈRES.

Du trois-mâts HORTENSE de Dieppe.

Mercredi, 31 mai courant, à une heure de l'après-midi, près du pont Boulot, au fond du Barachois, à la requête de la réunion des assureurs particuliers de Dieppe, Fécamp et Saint-Valery-en-Caux, représentés à Saint-Pierre par MM. Frechon, frères, il sera par nous notaire, soussigné, procédé à la vente publique et aux enchères du trois-mâts *Hortense*, avec tous ses agrès, apparaux et armement de pêche.

La vente sera d'abord faite en détail et le navire et ses accessoires adjugés provisoirement par lots.— Aussitôt après cette adjudication provisoire, le navire, avec tous ses agrès et apparaux, mais excepté l'armement de pêche dont l'adjudication détaillée sera définitive, sera remis en vente sur la mise à prix formée des adjudications partielles totalisées.

Dans le cas où cette mise à prix serait couverte par une ou plusieurs enchères, l'adjudication sera définitive, et les adjudications provisoires considérées comme nulles. Dans le cas contraire, ces dernières conserveront toute leur valeur.

Le prix des objets adjugés sera payable comptant, en espèces ou traites sur France à deux mois de vue et cinq pour cent en sus du prix d'adjudication.

N. B. — *Le détail des objets dépendant du navire sera indiqué dans les affiches qui seront apposées.*

S'adresser, avant la vente, à MM. FRECHON, frères, pour prendre connaissance des objets dépendant du navire et de l'armement de pêche.

Saint-Pierre, le 16 mai 1871.

Le Notaire,
Ch. SALOMON.

A VENDRE

Six chaloupes en bon état;

La goëlette *Bethsie*, avec ou sans son armement du banc;

Une touée pour le banc, avec bas fond en chaînes.

S'adresser à l'habitation de M. Lecharpentier, à l'île-aux-Chiens.

3 — 2

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 25 au 31 mai 1871.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
MAI.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 25	11 42	00 06	5 39	6 02
Vend. 26	00 33	00 59	6 27	6 56
Sam. 27	1 36	2 13	7 27	8 02
Dim. 28	2 50	3 27	8 39	9 16
Lundi 29	4 01	4 33	9 52	10 25
Mardi 30	4 35	5 02	10 55	11 23
Mercre. 31	5 29	5 54	11 49	0 14

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 16 au 22 mai 1871.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
16	754	753	7	8		0.	2	Ci-Cu-Str.	
17	753	751	9	10 5		S.-O.	3	Ni.	Pluie. Brume.
18	754	754	7 5	9 5		N.-O.	2	Ci-Cu-Str.	
19	758	760	5	6		N.-O.	2	Ci-Cu-Str.	
20	764	763	9 5	9		S.-O.	2	Ni.	Aurore.
21	759	759	9 5	11		S.-O.	2	Ci-Cu-Str.	
22	760	758	11	11		S.-O.	1	Ni.	Brume. Pluie.